



UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY

BP 1147 République de Guinée

Tél : (224) 664 98 79 37 Fax : (224) 46 48 08

N° Réf. 2020/..... / UGANC/VRR/Rect.

Conakry, le 16 JAN 2020

DECISION

**PORTANT CREATION DU PROGRAMME DE FORMATION EN MASTER DE MICROBIOLOGIE
ET IMMUNOLOGIE (MABIM) A LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES
DE LA SANTE DE L'UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY**

LE RECTEUR

- Vu** La Constitution
- Vu** Le Décret n° 175/PRG/SGG/89 du 29 septembre 1989 portant statuts des Universités de Conakry et de Kankan ;
- Vu** le Décret n° 175/PRG/SGG/89 du 29 septembre 1989 portant statut des Universités ;
- Vu** le Décret N°2011/258/PRG/SCG du 07 Septembre 2011 portant nomination du Recteur et Vice-recteurs de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry ;
- Vu** l'Arrêté N°2007/3474/MENRS/CAB du 11 octobre 2007 portant réglementation des Etudes Avancées (2^e et 3^e cycles) ;
- Vu** le dossier présenté par le Comité du Programme de Formation de La Faculté des Sciences et Techniques de la Santé (FSTS) en date du 27 Novembre 2019 ;
- Vu** les nécessités de formation

DECIDE

Article.1 : il est créé un Programme de Formation en Master de Microbiologie et Immunologie (MABIM) à la Faculté des Sciences et Techniques de la Santé (FSTS) de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

Article.2 : le Programme de Formation en Master est approuvé par le Conseil Scientifique de ladite Faculté et validé par celui de l'Université.

Article.3 : le Programme de Formation en Master de Microbiologie et Immunologie est établi en accord cadre de coopération interuniversitaire entre l'Université de Montpellier (UM) de la France et l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC)-Guinée.

Article.4 : la signature de cet accord cadre, a donné lieu à la mise en place d'un Diplôme Interuniversitaire (DIU) réunissant l'Université de Montpellier (UM) et l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC) en Santé globale et maladies émergentes.

Article 5 : ce Programme de formation vise à donner aux étudiants toutes les connaissances fondamentales de haut niveau nécessaires à la spécialisation dans le domaine de la microbiologie et l'immunologie des maladies infectieuses. En plus de l'enseignement des possibilités diagnostiques, cette formation abordera également les aspects techniques, éthiques et législatifs de la recherche biomédicale.

Le programme sera orienté vers l'étude de la nature des agents infectieux, des mécanismes de la pathogénie microbienne, les stratégies des bactéries pathogènes pour survivre dans les organismes, la stratégie de répllication des virus et la réponse de l'organisme adaptée en fonction du micro-organisme.

Article 6 : la durée de la formation pour l'obtention du Diplôme de Master en Microbiologie et Immunologie est de deux (2) années académiques.

Article 7 : l'admission à cette formation se fait par test et/ou examen de dossier et entretien avec le candidat définis par le Comité de programme.

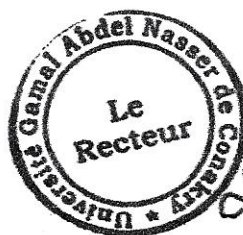
Article 8 : les droits d'inscription, de réinscription et de scolarité sont fixés selon les barèmes en vigueur à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

Article 9 : l'enseignement sera dispensé au Centre de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG) par les Professeurs de cette spécialité et par d'autres intervenants des universités partenaires.

Article 10 : l'évaluation de la formation se fera conformément aux procédures définies dans le document du Programme de formation.

Article 11 : La gestion du programme de formation est assurée par le Comité de programme dont la composition et le mandat sont définis dans l'Article.2 du Règlement des Etudes Avancées.

Article 12 : la présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



LE RECTEUR

Pr. Doussou Lanciné TRAORE